

**Cercle de Coopération des ONG de  
développement du Luxembourg**  
a.s.b.l.

13, av. Gaston Diderich  
L – 1420 Luxembourg

Tél : +352 26 02 09 11  
Fax : +352 26 02 09 26

[www.cercle.lu](http://www.cercle.lu)  
info@cercle.lu



*Pour un monde solidaire  
et responsable*

Luxembourg, le 12 octobre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Méi Fair Politics fir méi Impakt**



**Ce mois d'octobre, le Cercle de Coopération des ONG de développement (Cercle) lance sa campagne « Mois spécial *Fair Politics* »<sup>1</sup>. Il appelle à plus de cohérence des politiques pour le développement (CPD) et adresse des revendications concrètes aux pouvoirs politiques.**

#### **Qu'est-ce que la cohérence des politiques pour le développement ?**

La cohérence des politiques pour le développement (CPD) vise à **éviter que l'impact de coopération au développement ne soit réduit ou contrecarré par d'autres mesures politiques** (par ex. dans le domaine de l'agriculture, du changement climatique, de l'investissement, de la fiscalité, du commerce, etc.).

#### **Une campagne pour des politiques plus justes**

Depuis quelques années déjà le Cercle se penche sur la cohérence des politiques pour le développement, comme en témoignent e.a. les baromètres « *Fair Politics* » publiés en 2012 en 2014. Ainsi, la campagne « *Fair Politics* » qui s'étend sur tout le mois d'octobre 2015 se place dans la continuité du plaidoyer et de la sensibilisation du Cercle. C'est dans ce contexte que le Cercle a examiné la mise en œuvre de la CPD au Luxembourg et en a déduit des revendications concrètes aux pouvoirs politiques.

#### **Analyse sur la mise en œuvre de la Cohérence des politiques pour le développement au Luxembourg**

Le Cercle félicite le gouvernement luxembourgeois d'avoir intégré dans son discours, son programme officiel et ses textes de loi la cohérence des politiques pour le développement.

Une instance compétente au Luxembourg - d'ailleurs le seul instrument mis en place pour se pencher sur la CPD - est le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID). En appréciant l'existence de ce comité interministériel, **le Cercle regrette que le gouvernement luxembourgeois**

---

<sup>1</sup> En octobre 2015, la CPD est au cœur de la plupart des événements, actions, publications, communications, etc. organisés ou soutenus par le Cercle. Pour plus d'informations voir [www.fairpolitics.lu](http://www.fairpolitics.lu).

ne se soit jusqu'à présent pas doté de mécanismes de coordination efficaces (au-delà du CID), ni de mécanismes de contrôle et d'évaluation adaptés, qui seraient à même de réellement faire avancer la mise en œuvre de la CPD au Luxembourg. Le discours progressiste du gouvernement n'est pas soutenu par un leadership politique conséquent.

**Le Cercle demande<sup>2</sup>...**

**... au gouvernement et au parlement luxembourgeois :**

- d'accompagner leur discours en faveur d'une cohérence des politiques pour un développement de **leadership politique réel et d'actions concrètes** pour mettre en œuvre la CPD,
- de faire du **développement équitable et durable une priorité fondamentale**, déterminant toutes leurs politiques,

**... au gouvernement :**

- de se doter de **mécanismes de coordination appropriés et efficaces** ayant un impact réel sur les décisions politiques au profit de la CPD,
- de se doter de **mécanismes de suivi et d'évaluation** systématiques et efficaces, pour pouvoir juger ex-ante et ex-post de l'impact des politiques luxembourgeoises sur les populations des pays en développement, par exemple par des **études d'impact indépendantes**,
- de réfléchir à un **mécanisme d'arbitrage** qui puisse faire la balance entre les intérêts nationaux et internationaux, accompagné d'un **mécanisme de recours** qui permette aux parties impactées par des incohérences des politiques luxembourgeoises de pouvoir en témoigner,

**... à la Chambre des députés :**

- de **systématiquement vérifier l'impact des projets de loi** qu'elle propose (par exemple au moyen d'une fiche d'impact comparable à la fiche financière) **et des lois qui lui sont soumises pour adoption** sur les populations des pays en développement et sur l'environnement,
- d'assumer davantage son rôle de contrôle du gouvernement en ayant **un regard plus systématique sur la mise en œuvre de la CPD par le gouvernement**,

**... à tous les acteurs concernés (gouvernement, administrations, CID, Chambre des députés, société civile organisée, etc.) :**

- de prendre davantage en compte que - dans l'esprit de l'Agenda 2030 adopté en septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations Unies - **la coopération au développement avec le Sud et le développement durable au Nord sont indissociables**. L'objectif devrait être celui d'évoluer ensemble vers un développement équitable et durable global. Cela implique qu'à la CPD devra systématiquement être rajouté un « D » pour former la « **cohérence des politiques pour le développement durable** » (CPDD).

Pour plus d'informations :

Christine Dahm, directrice

([christine.dahm@cercle.lu](mailto:christine.dahm@cercle.lu)), téléphone (+352 26 02 09 11).



Cette campagne est organisée dans le cadre du projet « Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne 2015 « S'engager en tant que société civile dans la mise en œuvre du nouveau cadre après 2015 et dans l'année européenne pour le développement » qui est financé par l'Union européenne.

---

<sup>2</sup> L'avis complet du Cercle sur la mise en œuvre de la CPD au Luxembourg est disponible [ici](#).